

Sondage sur l'impact de la suppression du CIR

(le questionnaire se trouve à la suite de ce propos introductif - durée du questionnaire : moins de 10 min)

Chères et Chers Collègues,

Depuis plusieurs années, les dépenses liées aux brevets étaient éligibles au CIR ([crédit d'impôt recherche](#)). Le CIR se décomposait notamment en deux taux :

- un taux de 30% pour la partie des dépenses éligibles inférieure ou égale à 100M€ et
- un taux de 5% pour la partie des dépenses supérieure à 100M€.

Suite à la loi de finance de 2025 entrée en vigueur en février dernier, **les dépenses brevets ne sont plus éligibles au CIR.**

L'[ASPI](#) et d'autres organisations professionnelles établissent une étude afin d'analyser les conséquences de cette évolution en matière de stratégie de dépôts de brevets par les entreprises.

A cet égard, nous avons besoin de comprendre les enjeux que pose cette suppression du CIR pour les sociétés françaises dont vous faites partie, notamment en fonction de la taille des entreprises.

Les réponses données dans ce formulaire seront utilisées dans le cadre d'un rapport d'impact que nous présenterons notamment à la [Direction générales des Entreprises du Ministère de l'Économie](#). Sauf consentement exprès de votre part pour donner le nom de l'entreprise, ces données ne seront utilisées que de façon anonyme.

Les données collectées seront accessibles aux membres du Conseil d'Administration de l'ASPI : <https://www.aspi-asso.fr/conseil-dadministration/>. Les données **anonymisées** (donc sans aucun nom de personne ni d'entreprise) pourront être échangées avec les acteurs des brevets en France.

Pour toute question ou remarque, vous pouvez écrire à :

>> contact@aspi-asso.fr <<

Merci,

Le Conseil d'Administration de l'ASPI

* Indicates required question

1. Votre entreprise est une : *

Mark only one oval.

- ☐ Micro-entreprise (<10 personnes + CA ou bilan <2M€),
- ☐ PME (<250 personnes + CA < 50M€ ou bilan < 50M€),
- ☐ ETI (<5000 personnes + CA < 1500M€ ou bilan < 2000M€),
- ☐ Grande entreprise,
- ☐ Un organisme public de recherche.

2. Votre entreprise est-elle éligible à la réduction de 50% de l'INPI sur [les principales redevances de procédures](#) ? (personnes physiques ; PME de moins de 1 000 salariés et dont le capital n'est pas détenu à plus de 25 % par une entité ne remplissant pas ces deux conditions ; organismes à but non lucratif du secteur de l'enseignement ou de la recherche) *

Mark only one oval.

- ☐ Oui,
- ☐ Non.

3. En terme de développement, votre entreprise est : *

Mark only one oval.

- ☐ Une start-up,
- ☐ Une scale-up,
- ☐ Une entreprise établie depuis plusieurs années.

4. Les brevets sont, pour votre entreprise : *

Mark only one oval.

- ☐ Essentiels pour l'activité,
- ☐ Importants mais non critiques pour l'activité,
- ☐ Essentiellement défensifs.

5. Votre nombre de premiers dépôts (aussi appelés dépôts prioritaires) par an est : *

Mark only one oval.

- ☐ Moins de 5,
☐ Entre 6 et 15,
☐ Entre 16 et 50,
☐ Plus de 51,
☐ Je ne veux pas divulguer cette information.

6. Quel est l'impact de la suppression du CIR pour l'activité liée aux brevets de votre entreprise ? Des exemples seront donnés par la suite. *

Mark only one oval.

- ☐ Aucun impact sensible, *Skip to question 7*
☐ Un impact limité (l'activité brevet ne sera pas impactée à hauteur de l'impact budgétaire) *Skip to question 8*
☐ Un impact majeur (l'activité brevets sera impactée à hauteur de l'impact budgétaire). *Skip to question 9*
☐ Je ne sais pas encore. *Skip to question 11*

Aucun impact sensible

Vous avez sélectionné "aucun impact sensible".

7. Pourquoi n'y aura-t-il pas d'impact sensible sur votre activité brevet? *

Mark only one oval.

- ☐ Mon budget brevet n'était pas intégré au remboursement via le CIR (par choix d'entreprise ou autre),
- ☐ Mon entreprise dépensant plus de 100M€ en dépenses R&D éligibles au CIR, le budget brevet se trouvait éligible à la tranche à 5% donc l'impact est limité à 5% au plus du budget brevet,
- ☐ Le budget sera augmenté pour compenser la perte du CIR afin de ne pas impacter l'activité brevet,
- ☐ Je ne peux pas, ou ne préfère pas, dire pourquoi.

Skip to question 11

Un impact limité

Vous avez sélectionné un impact limité.

8. Comment cet impact limité sur l'activité brevet va-t-il se traduire ? (plusieurs réponses possibles) *

Tick all that apply.

- ☐ En limitant le nombre de premiers dépôts (aussi appelés dépôts prioritaires),
- ☐ En limitant les extensions à l'étranger de nos premiers dépôts,
- ☐ En limitant les validations des brevets européens (moins de pays que d'habitude, pas de brevet à effet unitaire, etc.),
- ☐ En limitant les études (liberté d'exploitation, analyse de brevetabilité, étude d'état des lieux, etc.),
- ☐ Par une baisse des litiges (contentieux ou pré-contentieux),
- ☐ En limitant, décalant ou adaptant les recrutements d'ingénieurs brevets,
- ☐ En négociant les coûts liés aux Conseils en Propriété Industrielle,
- ☐ En privilégiant l'internalisation des activités brevet
- ☐ Je ne peux pas, ou ne préfère pas, dire pourquoi.

Skip to question 10

Un impact majeur

Vous avez sélectionné un impact majeur.

9. Comment cet impact majeur sur l'activité brevet va-t-il se traduire ? *
(plusieurs réponses possibles)

Tick all that apply.

- ☐ Par une baisse de 30% du budget de l'activité brevet d'une façon générale,
- ☐ Par une baisse substantielle du nombre de premiers dépôts (aussi appelés dépôts prioritaires), par exemple par une baisse supérieure à 30% de dépôts prioritaires,
- ☐ Par une baisse substantielle des extensions à l'étranger de nos premiers dépôts (par exemple en priorisant certains territoires de protection et donc par une limitation de la couverture géographique,
- ☐ Par une limitation substantielle des validations du brevet européen,
- ☐ Par une baisse substantielle du litige (contentieux ou pré-contentieux),
- ☐ Par une revue de portefeuille pour générer des économies par abandon de titres existants,
- ☐ Par des licenciements ou des non-renouvellements de poste dans l'équipe brevet,
- ☐ Arrêt d'un ou plusieurs projets de recrutement d'ingénieurs brevets,
- ☐ En négociant les coûts liés aux Conseils en Propriété Industrielle,
- ☐ En internalisant les activités liés aux brevets
- ☐ Je ne peux pas, ou ne préfère pas, dire pourquoi.

Skip to question 10

Estimation de la date des impacts

10. Les impacts que vous avez indiqués précédemment se feront ressentir : *

Mark only one oval.

- ☐ En 2025 et 2026, avec notamment un budget rectificatif pour 2025,
- ☐ Uniquement en 2025 et non en 2026, car le budget 2025 a déjà été décidé, mais le budget 2026 sera adapté pour maintenir l'activité brevet,
- ☐ Je ne peux pas, ou ne préfère pas, répondre.

Consentement

Pour établir notre étude d'impact, nous devons fournir des statistiques. Ces dernières seront anonymisées (le nom de l'entreprise et/ou de la personne ayant répondu n'apparaîtra pas, sauf si accord express demandé ci-dans cette section.

11. Mon entreprise est établie : *

Mark only one oval.

- ☐ uniquement en France,
- ☐ en France avec des filiales à l'étranger,
- ☐ à l'étranger et je suis dans une filiale en France.

12. Le nom de votre entreprise : *

13. Le domaine d'activité de votre entreprise : *

14. Votre nom : *

15. Votre adresse email :

16. Votre poste dans l'entreprise *

Mark only one oval.

- ☐ est entièrement dédié aux brevets ou à la propriété intellectuelle,
- ☐ est en partie dédié aux brevets ou à la propriété intellectuelle,
- ☐ n'est qu'à la marge dédiée à la propriété intellectuelle.

17. Consentez-vous à ce que le nom de votre entreprise soit cité dans le rapport * d'impact mentionné en introduction (les réponses données pour ce questionnaire seront présentées comme **celles du service brevet**, pas celles de la direction générale de l'entreprise).

Mark only one oval.

- ☐ Oui
- ☐ Oui mais uniquement pour la qualification de l'impact ("aucun impact sensible", "impact limité" ou "impact majeur"), donc sans le détail des raisons.
- ☐ Non

18. Consentez-vous à ce que votre nom et votre poste soient cités dans le * rapport d'impact ?

Mark only one oval.

- ☐ Oui,
- ☐ Non.

19. Espace d'expression libre, pour y mettre tout commentaire ou remarque :

This content is neither created nor endorsed by Google.

Google Forms

